

Conditions générales NiProject

Article 1^{er} : Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute relation contractuelle conclue entre la SRL NiProject, inscrite à la BCE sous le n° 0750.528.491, dont le siège social est établi Avenue du Parc 22 4650 HERVE, et le Client.

Elles s'appliquent de manière supplétive par rapport aux conditions particulières éventuellement fixées dans la/les convention(s) directement signée(s) par le Client.

Article 2 : Généralités

La réception par le Client de tout document quelconque au verso duquel figurent les présentes conditions générales emporte acceptation de celles-ci par le Client.

Article 3 : Information de la part du Client

Le Client doit fournir à NiProject tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution du contrat. Si le Client fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour NiProject, ces coûts lui seront facturés.

Si les informations transmises par le client à NiProject se révèlent fausses, NiProject aura le droit de résilier immédiatement le contrat de manière unilatérale et sans aucune indemnité.

Article 4 : Paiement du prix

Sauf stipulation expresse et contraire, toutes les factures sont payables au comptant dès réception.

En cas de non-paiement de la facture, à l'échéance et sans mise en demeure préalable, le Client devra payer à titre de clause pénale irréductible et forfaitaire une somme égale à 15 % du montant restant dû avec un minimum de 125 euros. En outre, la facture ainsi majorée portera de plein droit un intérêt au taux de 1% par mois, soit 12% l'an. Si, en cas de non-paiement ou de paiement tardif de la part du Client, NiProject envoie une sommation ou une mise en demeure par recommandé, celle-ci pourra facturer au Client tous les frais administratifs supplémentaires en résultant.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise à NiProject par recommandé au plus tard quinze jours calendrier après sa réception.

A défaut du respect de ces conditions de délai et de forme, le Client ne pourra plus contester cette facture.

Article 5 : Résiliation du contrat

Le Client tout comme NiProject ont le droit de résilier immédiatement le contrat conclu à tout moment moyennant le paiement à l'autre partie d'une indemnité de résiliation anticipée équivalente à 50% du montant repris au contrat.

En cas de résolution du contrat consécutive à une faute commise par le Client, aucune indemnité ne sera due par NiProject. En outre, le Client sera redevable à NiProject d'une indemnité forfaitaire équivalente à 75% du montant repris au contrat.

Article 6 : Confidentialité

Toutes les données requises concernant le Client en raison de la nécessité contractuelle sont enregistrées par NiProject dans le cadre de la prestation de service et, le cas échéant, transmises à d'autres sociétés avec lesquelles NiProject collabore. Par ailleurs, ces informations peuvent également être utilisées à des fins de communication et d'information du Client.

Article 7 : Compétences juridictionnelles et droit applicable

Toute contestation née du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège, division de Verviers. Seul le droit belge est applicable au présent contrat.

Article 8 : Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présentes conditions générales, NiProject se réfère notamment aux dispositions à la législation belge.